

Charte éthique

Édition 1.2

Adresse de référence : democratecitoyen.org/ressources/documents/charte-ethique/

Dans ce document

1. Une responsabilité délimitée	1
2. La probité et les intérêts	1
3. L'exactitude et la loyauté documentaire	2
4. Le respect des personnes	2
5. Les informations confidentielles et les données	2
6. Le signalement et l'examen	3
7. La révision	3

La présente charte explicite les exigences de conduite relatives aux publications et aux échanges du site du Parti démocrate citoyen. Elle protège la discussion politique, la dignité des personnes et la confidentialité des messages. Elle constitue une référence éditoriale ; elle n'est pas présentée comme un texte statutaire adopté par une assemblée ni comme une délégation de pouvoir disciplinaire.

1. Une responsabilité délimitée

Une mission doit préciser son objet, son titulaire et ses limites. La participation à un groupe de travail, l'accès à un outil ou la relecture d'un texte ne constituent pas un mandat général. Une personne distingue son expression personnelle de celle qu'elle est autorisée à porter au nom du Parti.

Les délégations importantes conservent une trace. Lorsqu'une mission cesse, les accès, les documents et les moyens nécessaires à sa continuité doivent être restitués ou transférés aux personnes habilitées. Aucun compte ne doit être retenu pour empêcher le fonctionnement collectif.

2. La probité et les intérêts

Une personne signale tout intérêt personnel susceptible d'affecter son appréciation d'un sujet : intérêt professionnel ou financier, lien familial, responsabilité extérieure ou engagement directement concerné. Le signalement doit rester limité aux informations utiles.

Dans le travail éditorial, le lien est signalé à la responsabilité de publication. Selon son objet, la précaution peut consister à vérifier une recommandation par d'autres sources, écarter la personne intéressée du choix ou préciser le lien dans la présentation. Si aucun examen distinct n'est possible, cette limite doit être reconnue avant de présenter le résultat comme indépendant. Le motif de la précaution est conservé dans le dossier de publication, sans recueillir de données privées sans utilité.

Un avantage personnel ne doit pas être recherché au moyen de la responsabilité collective. Un cadeau, une prise en charge ou une offre qui pourrait influencer sur un acte doit être refusé ou signalé avant toute acceptation permise. Les règles légales et le périmètre réel de l'organisation restent applicables.

3. L'exactitude et la loyauté documentaire

Une information doit être présentée selon ce qu'elle permet d'établir. Une citation n'est pas modifiée pour en inverser le sens. Un chiffre conserve son année, son unité et son périmètre lorsqu'ils sont nécessaires. Un exemple hypothétique est distingué d'un fait observé.

Les qualifications, mandats, soutiens, effectifs, réalisations et affiliations ne doivent pas être inventés ou exagérés. Une institution citée comme source ne devient pas un partenaire. Une formalité administrative n'est pas présentée comme une approbation politique.

La personne qui découvre une erreur la signale au responsable concerné. L'erreur doit être examinée même si elle sert une conclusion défendue. Une correction substantielle doit rester compréhensible dans la publication.

4. Le respect des personnes

Les menaces, le harcèlement, les comportements discriminatoires et les pressions visant à empêcher une expression légitime sont incompatibles avec cette charte. Le débat doit porter sur les arguments et les actes pertinents. Il ne justifie pas l'exposition d'un domicile, de coordonnées privées ou d'informations sans lien nécessaire avec le sujet.

Un désaccord politique ne constitue pas, à lui seul, un manquement. Les questions de conduite doivent être établies sur des faits et séparées de l'appréciation de la position défendue. La réputation d'une personne ne doit pas servir de matériau de mobilisation sans vérification.

5. Les informations confidentielles et les données

Les accès sont utilisés pour la mission prévue. Une contribution privée, un contact ou un document interne ne doit pas être diffusé par commodité. Les données sont limitées à la finalité et aux personnes habilitées ; une liste n'est pas transférée à un tiers pour sa communication.

Les outils doivent être choisis et utilisés dans les conditions définies par le responsable du traitement. Un message reçu ne doit pas être versé dans un service externe d'analyse ou de génération sans évaluation et cadre appropriés. Les règles de conservation et les demandes de droits doivent être respectées.

6. Le signalement et l'examen

Un problème peut être signalé par le contact, en indiquant les faits et les éléments utiles. L'accès au signalement doit être limité au besoin de traitement. La personne qui l'examine doit vérifier sa compétence et déclarer un éventuel intérêt.

L'examen distingue les allégations, les éléments établis et les points discutés. La personne mise en cause doit pouvoir connaître les faits utiles et présenter ses observations dans un cadre qui protège les personnes et les informations nécessaires. Aucune diffusion publique ne découle automatiquement d'un signalement.

Pour les services du site, les suites peuvent être une correction de texte, une restriction d'accès technique nécessaire à la protection des données ou une décision de ne pas publier. Elles relèvent des responsabilités de publication et d'administration dans leur champ. Un fait susceptible de relever d'une autorité publique ne peut être tranché par cette charte. Aucune commission disciplinaire ou voie de sanction statutaire n'est créée par le présent document.

7. La révision

La responsabilité de publication peut réviser cette référence éditoriale pour expliciter une règle des échanges ou corriger une ambiguïté. La nouvelle édition indique la nature du changement. Une modification de ce document n'adopte pas des statuts et ne qualifie pas rétroactivement une simple critique politique comme une faute de conduite.

[Organisation et responsabilités](#) · [Charte de participation](#) · [Règles de publication](#)

[Règles de réutilisation](#) · [Versions et corrections](#)